

(Coupon à détacher et à glisser dans l'enveloppe
ci-jointe avec votre don)

JE VERSE MA CONTRIBUTION POUR LA PAROISSE NOTRE DAME D'ESPARRON

Je glisse dans cette enveloppe
un montant de _____ €

- À adresser à la maison paroissiale
- À déposer lors de la quête

☐ Avec reçu fiscal

Règlement par chèque à l'ordre de :

(ADG CP17)

Vous recevrez en retour un reçu fiscal
en février à joindre à votre déclaration
de revenus.

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél. : _____

Mail _____



Contactez la paroisse :

159 Grand Rue

38650 MONESTIER-DE-
CLERMONT

communication@ndesparron-
paroisse38.fr

www.diocese-grenoble-
vienne.fr/ndesparron.htm

CONTRIBUTION PAROISSIALE

*Pour continuer
sa mission,
ma paroisse
compte sur moi...*



POURQUOI UNE CONTRIBUTION PAROISSIALE ?

Chers frères et sœurs,

L'année dernière, le Père Guy-Alexandre vous avez alerté sur la baisse très forte de vos dons à la contribution paroissiale en 2023. Vous avez répondu généreusement à cet appel car le montant de la contribution paroissiale en 2024 a augmenté de 36%. Soyez-en remerciés...

Cette année, nous comptons encore sur vous pour votre participation à la contribution paroissiale de la Paroisse Notre Dame d'Esparron.

Votre générosité et votre fidélité permettent à la communauté de faire face à ses besoins matériels et de mener à bien ses projets pastoraux, éveil à la foi, catéchèse, aumônerie, pastorale sacramentelle et liturgique.

Merci par avance pour la réponse que vous ferez à cet appel.

Père Nino

NOS COMPTES DE 2024

Produits courants :

QUÊTES	34 675
CASUELS	17 065
DONS COURANTS / TRONCS	4 051
LOCATIONS	555
CONTRIBUTION PAROISSIALE	8 980
RECETTES DIVERSES	1 766

TOTAL DES RECETTES : 67 092€

Charges courantes :

ACTIVITES PAROISSE	4 590
CULTE (hosties, cierges...)	1 041
FRAIS DE LOCAUX	24 233
ENTRETIENS MOBILIERS ET MATÉRIELS	2 154
ASSURANCES	554
IMPÔTS ET TAXES	3 463
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 734
CONTRIBUTIONS DE SOLIDARITE	12 011
AUTRE	170

TOTAL DES CHARGES : 51 950€

Soit un résultat de 15 142€

Ce résultat nous permet de reconstituer nos réserves de trésorerie et d'assurer le versement de l'annuité de 8500€ pour le remboursement du prêt pour les travaux de la maison paroissiale.

COMMENT DONNER ?

Bénéficier d'une réduction fiscale :

Si vous êtes imposable, vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre contribution paroissiale, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Ex : Si vous donnez 100€, votre don ne vous coûtera réellement que 34€. Vous pensez faire un don de 102€, faites un chèque de 300€.

1 – Faire un don en ligne

Paiement sécurisé par carte bancaire

Depuis la page d'accueil du site internet du diocèse sur www.diocese-grenoble-vienne.fr, cliquez sur le bouton « Je soutiens l'Eglise » puis sur « Je donne pour ma paroisse » et « Je souhaite aider au fonctionnement de ma paroisse » et choisissez le nom de la paroisse dans la liste déroulante. Remplissez ensuite le formulaire de paiement.



2 – Faire un don par chèque

Remplir le coupon au dos et le glisser dans l'enveloppe ci-jointe avec votre don.